

**Pierre COHEN**  
Député Maire de Toulouse

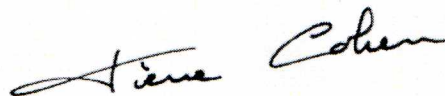
Toulouse, le 06 novembre 2009

Objet : soutien à l'appel des jeunes urbanistes

Le métier d'urbaniste au sein des collectivités territoriales est devenu indispensable à l'élaboration de la décision en matière d'aménagement urbain, d'organisation des déplacements, de choix architecturaux et de l'ensemble des questions qui se posent aux élus touchant à l'espace public. De façon générale leur approche des questions est devenue une composante essentielle de la façon de « penser la ville ».

Les femmes et les hommes qui assurent les fonctions de ce métier sont aujourd'hui employés sous différents statuts contractuels ou de la fonction publique territoriale. Alors que l'état encourage cette évolution, en particulier depuis les lois SRU de 2000, il n'est pas compréhensible que soit aujourd'hui introduit un frein à la consolidation des statuts de ces femmes et ces hommes en interdisant l'accès aux concours de la fonction publique territoriale aux étudiants sortis des écoles d'urbanisme.

Aussi j'apporte mon soutien à l'appel des jeunes urbanistes contre le décret N° 2007-196 mis en application cette année.



Pierre Cohen